

Lo Parvi

Association nature
Nord-Isère

Connaître, faire connaître et protéger le patrimoine naturel

Association Nature Nord Isère Lo Parvi Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2024

L'assemblée générale ordinaire a été organisée le 6 avril 2024 à 8h30 à la salle Henri Coppard de Saint Savin (38). Les différents rapports (moral, d'activités et financier) ont été envoyés aux adhérents mi-mars par voie électronique ou postale.

Total d'adhérents à jour de cotisation le 31 décembre 2023 : 407

Nombre d'adhérents représentés : 80

Nombre de pouvoirs : 79

Le quorum étant fixé à 136 il est atteint.

- Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral, approuve ce rapport.

Nombre de voix pour : 159 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité.

- Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve ce rapport financier et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nombre de voix pour : 159 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité.

- Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus de la gestion de l'association aux membres du Conseil d'Administration.

Nombre de voix pour : 159 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité.

- Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2024 tel que présenté par le Conseil d'Administration, qui s'élève à 270 300 € et laisse apparaître un résultat équilibré.

Nombre de voix pour : 159 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité.

- Cinquième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'adopter pour 2025 le montant des cotisations annuelles suivantes :

- De soutien : à partir de 30 €
- Familiale : 25 €
- Individuelle : 20 €
- Spéciale : 7 €

Nombre de voix pour : 159 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité.

- Sixième résolution :

L'assemblée générale décide de nommer, conformément aux résultats du vote, aux postes d'administrateurs :

Marie-Noelle Blanchet (reconduction),
Marc Bourrely(reconduction),
Murielle Gentaz(reconduction),
Jean-Jacques Thomas-Billot(reconduction),
Alain Esnault,
Serge Salaun,
Thierry Frélezaux

Nombre de voix pour : 159 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

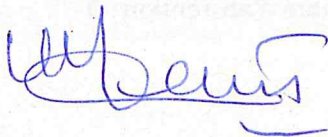
Cette résolution est adoptée à la l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20

Procès-verbal établi le 6 avril 2024.

Pour l'Association Nature Nord Isère Lo Parvi

La Présidente
Murielle Gentaz



La Secrétaire
Sabine Geoffroy

